

BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2025
RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES
26 novembre 2024

1. Ce document présente le projet de Budget de fonctionnement de l'OIDD pour 2025, première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2025-2028.
2. L'OIDD propose un budget équilibré pour 2025 afin de mener à bien la première année du Plan de gestion 2025-2026. Le projet de budget est basé sur les résultats et aligné sur le projet de Plan de gestion 2025-2026 à des fins de transparence financière et de reddition de comptes.
3. Le Budget de fonctionnement 2025 a été élaboré dans un contexte mondial fragile en raison de l'impact de l'instabilité dans plusieurs pays où intervient l'OIDD et de la situation économique difficile. Ce document suit donc une approche prudente tout en reflétant la détermination de l'OIDD à tirer profit des opportunités émergentes, à répondre aux besoins de ses partenaires, et à introduire des innovations destinées à accroître l'efficacité et l'efficacités. Les répercussions financières de ces facteurs externes seront surveillées et les ajustements nécessaires seront apportés.
4. L'OIDD poursuivra la mise en œuvre de projets institutionnels liés à des améliorations organisationnelles et des systèmes afin d'accroître l'efficacité, l'efficacité et la cohérence politique globale au sein de l'Organisation, conformément au Plan stratégique.
5. Le Budget de fonctionnement fournit aussi des estimations indicatives pour 2026 à titre d'information. Bien que ce budget soit détaillé dans les parties suivantes, les chiffres de 2026 constituent une cible préliminaire qui sera ajustée l'année prochaine. Seul le Budget 2025 doit être approuvé.
6. En raison des délais de présentation, le Budget repose sur plusieurs estimations. Les résultats réels seront soumis aux variations de 2025.
7. Les principales estimations et réflexions quant aux chiffres pour 2025 sont résumées ci-dessous et détaillées dans les différentes parties correspondantes :
 - La hausse des revenus non soumis à restriction reflète la hausse attendue des contributions des Pays-Bas et des États-Unis, ainsi qu'une nouvelle subvention pluriannuelle du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe. L'Organisation continuera de prioriser les efforts pour augmenter les fonds de base.
 - L'estimation des revenus soumis à restriction issus des programmes repose sur les données disponibles au 31 août 2024 et suit une approche prudente au vu des environnements instables, tant sur le plan politique que sur le plan sécuritaire, dans plusieurs pays où intervient l'OIDD.
 - La hausse du nombre de projets institutionnels reflète les ressources

nécessaires pour soutenir l'investissement dans les grandes priorités du nouveau cycle stratégique. Conformément à notre Politique sur les réserves, les fonds non dépensés alloués aux projets institutionnels dans le budget approuvé de 2024 seront reportés sur 2025.

- Les frais de personnel comprennent des provisions pour couvrir d'éventuelles hausses liées à la révision de la grille des salaires, la création de cinq nouveaux postes liés au développement économique inclusif, et des fonctions supplémentaires en matière d'audit, de supervision et de conformité.
- Les frais de bureau reflètent l'impact récent de l'inflation sur l'eau, l'énergie et les services administratifs en 2024. Cette estimation prévoit aussi une augmentation des loyers pour l'antenne et les bureaux de liaison avec les Nations unies.
- Les dépenses d'investissement proposées par l'OIDD pour 2025 comprennent des chiffres révisés pour tenir compte de l'échéancier pour les travaux de rénovation du siège, qui devraient commencer début 2025. Cela aura des répercussions sur les coûts de la dépréciation, qui ont été ajustés selon les frais de bureau inscrits au budget.

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉ

Le tableau 1 ci-dessous présente une vue d'ensemble du projet de Budget de fonctionnement pour 2025, ainsi que les variations par rapport au Budget de fonctionnement approuvé de 2024. Des informations supplémentaires sont fournies dans les parties correspondantes.

Tableau 1 : Budget de fonctionnement pour 2025 (en milliers d'euros)

	Budget approuvé 2024	Prévisions 2024	Écart budget 2024	Projet budget 2025	Écart budget approuvé 2024	Budget cible 2026
REVENUS						
Revenus non soumis à restriction	9.950	10.730	8%	11.150	12%	11.150
Revenus soumis à restriction issus des programmes	38.600	37.800	-2%	39.300	2%	40.000
Total des revenus	48.550	48.530	0%	50.450	4%	51.150
DÉPENSES						
Activités directes des programmes	34.100	34.300	1%	34.750	2%	33.820
Projets institutionnels	1.500	700	-53%	1.800	20%	1.800
Activités institutionnelles	1.650	1.600	-3%	1.650	0%	1.700
Frais de personnel	10.300	10.300	0%	11.200	9%	11.530
Frais de bureau (amortissement compris)	1.850	1.850	0%	2.100	14%	2.300
Total des dépenses	49.400	48.750	-1%	51.500	4%	51.150
Résultat opérationnel net	-850	-220		-1.050		0
Report du solde des projets institutionnels	650	950		800		
Fonds opérationnel inclus dans les dépenses liées aux activités directes des programmes	200	650		250		
Estimation du report du solde des projets institutionnels sur 2025	-	-800		-		
Résultats des opérations (dont report des soldes)	0	580		0		0

2. APERÇU DES REVENUS

8. L'OIDD prévoit environ 50,4 millions d'euros de revenus en 2025, dont 11,1 millions de contributions non soumises à restriction et 39,3 millions de revenus soumis à restriction issus des programmes.

9. Au vu de l'approche prudente adoptée pour élaborer le budget et dans la lignée du Plan de gestion 2025-2026, l'OIDD continuera de se mettre en relation avec les Parties membres et les donateurs pour essayer d'obtenir de nouvelles contributions de base afin de réaliser le nouveau Plan stratégique.

10. Les ressources supplémentaires obtenues seront utilisées pour mettre au point des interventions thématiques, investir dans des recherches, un plaidoyer et des programmes novateurs, et renforcer les capacités institutionnelles.

2.1 Revenus non soumis à restriction

11. Les revenus non soumis à restriction en 2025 devraient s'élever à 11,1 millions d'euros, soit un écart de 12 % par rapport au budget approuvé de 2024, ce qui reflète la hausse attendue des contributions des Pays-Bas (en vertu de l'accord pluriannuel en vigueur) et des États-Unis, ainsi qu'une nouvelle subvention pluriannuelle du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe.

2.2 Revenus soumis à restriction issus des programmes

12. Les revenus soumis à restriction issus des programmes devraient atteindre 39,3 millions d'euros en 2025, soit 2 % de plus par rapport aux 38,6 millions d'euros du budget 2024.
13. Le tableau 2 présente une répartition des prévisions de revenus soumis à restriction issus et récupérés des programmes au 31 août 2024. Le montant assuré des revenus issus des programmes pour 2025 s'élève à environ 32,7 millions d'euros, soit 83 % des 39,3 millions du montant prévu des revenus soumis à restriction issus des programmes.
14. Le montant estimé des projets en attente est de 6,6 millions d'euros. Parmi eux figurent des projets actuellement étudiés par les donateurs et classés à un statut avancé ou intermédiaire du processus d'approbation.
15. Il est difficile de prévoir maintenant les revenus issus des programmes de l'OIDD en raison d'incertitudes liées aux conflits et aux problèmes de sécurité dans plusieurs pays où nous menons nos projets. L'OIDD suit une approche prudente pour prévoir ses revenus issus des programmes au vu de cet environnement fragile.

Tableau 2 : Prévisions de revenus soumis à restriction issus et récupérés des programmes au 31 août 2024

Revenus issus et récupérés* des programmes en euros					
		Projet budget 2025		Budget approuvé 2024	
Source		Revenus bruts issus des programmes	Revenus récupérés des programmes	Revenus bruts issus des programmes	Revenus récupérés des programmes
Programmes en cours	A	32.650.000	4.002.000	30.500.000	3.660.000
Programmes en attente au 31/08/2024					
Statut avancé** (100 %)		220.000		400.000	
Statut intermédiaire** (50 %)		6.430.000		7.700.000	
Total des programmes en attente	B	6.650.000	798.000	8.100.000	1.040.000
Total	A+B	39.300.000	4.800.000	38.600.000	4.700.000

* Les revenus récupérés des programmes correspondent aux revenus provenant de la facturation des heures consacrées par le personnel à la mise en œuvre des programmes, plus des frais généraux.

** Les statuts sont déterminés selon la méthodologie de base de l'OIDD.

3. APERÇU DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

16. Pour 2025, l'OIDD s'attend à un niveau de dépenses s'élevant à 51,2 millions d'euros, soit une hausse globale de 4 % par rapport au budget approuvé de 2024.

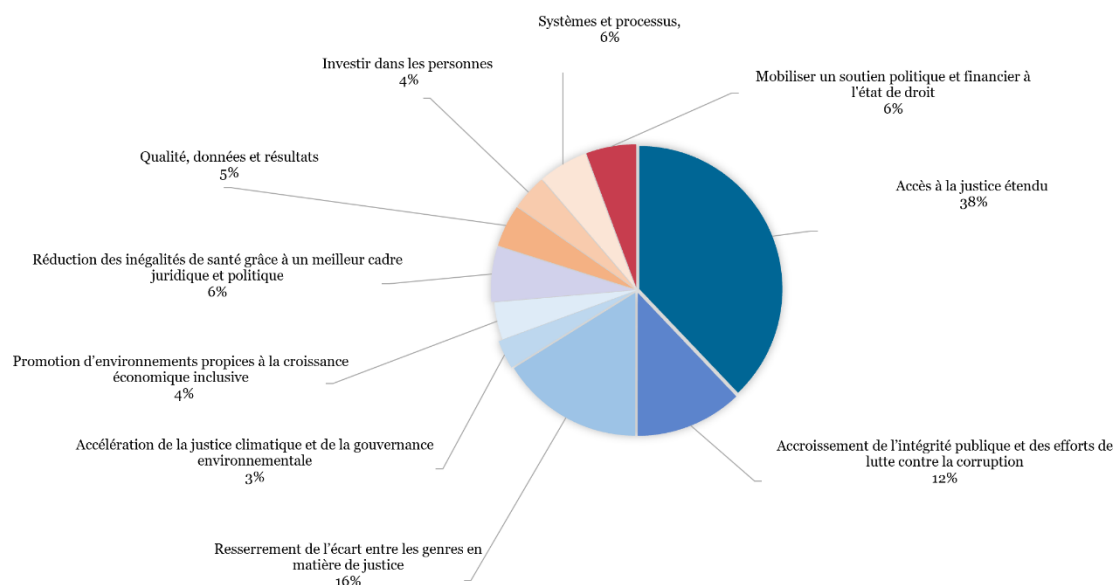
3.1 Budget axé sur les résultats

17. Les coûts estimés pour 2025 sont alignés sur les trois parties du projet de Plan stratégique de l'OIDD pour 2025-2028 : Résultats, Mobiliser un soutien politique et financier en faveur de l'état de droit, et Systèmes et capacités organisationnels.

18. Les six Résultats détaillent les objectifs concrets que l'OIDD souhaite atteindre au travers de ses programmes, de ses recherches et de son plaidoyer politique au cours du prochain cycle stratégique. La partie Mobiliser un soutien politique et financier en faveur de l'état de droit souligne l'importance de conserver la justice, les droits humains et l'état de droit comme priorités à l'ordre du jour international au travers des partenariats, du plaidoyer, de la mobilisation des ressources et de la communication. La partie Systèmes et capacités organisationnels identifie les domaines où l'OIDD cherche à investir dans ses propres capacités, systèmes et ressources pour mener à bien son Plan stratégique. Le projet de Plan de gestion comprend d'autres informations sur les priorités de l'OIDD pour chaque partie.

19. Le **graphique 1** présente une répartition indicative des dépenses proposées par l'OIDD pour 2025.

Graphique 1 : Répartition des dépenses de fonctionnement pour 2025



3.2 Coûts directs des programmes

20. Les coûts directs des programmes pour 2025 sont estimés à 34,7 millions d'euros, soit une hausse de 2 % par rapport aux 34,1 millions du budget approuvé 2024. Ces estimations sont susceptibles d'être modifiées en fonction du niveau de mise en œuvre des programmes.

3.3 Projets institutionnels

21. Selon la définition dans la Déclaration de principe sur les coûts de l'OIDD, les projets institutionnels sont des initiatives pluriannuelles destinées à accroître les capacités, l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation.
22. Ces projets visent à promouvoir une ou plusieurs des priorités exposées dans le Plan stratégique 2025-2028 et détaillées dans le Plan de gestion 2025-2026.
23. L'OIDD propose un budget total de 1,8 million d'euros pour les projets institutionnels en 2025, soit plus 20 % par rapport au budget de 2024. Cet écart traduit un investissement accru dans le projet lié aux technologies de l'information et de la communication (TIC), qui vise à mettre en œuvre les conclusions de la révision des systèmes informatiques. Le montant prévu inclut un report attendu de 800 000 euros de 2024 sur 2025.
24. Le tableau 3 présente la répartition des coûts par projet institutionnel. La mise en œuvre des projets peut être annuelle ou pluriannuelle en fonction de leur portée et de leur complexité.

Tableau 3 : Projets institutionnels

Projet institutionnel	Projet budget 2025	Systèmes et capacités organisationnels
Gestion des compétences (dont gestion des performances, apprentissage et développement professionnel, santé et bien-être des employés)	325.000	Qualité, données et résultats Investir dans les personnes Systèmes et processus
Gestion du changement (dont cohésion d'équipe, développement des capacités, initiatives de changement organisationnel)	400.000	Qualité, données et résultats Investir dans les personnes Systèmes et processus
TIC (dont développement et lancement de progiciels de gestion intégré et d'autres systèmes)	570.000	Systèmes et processus
Plaidoyer pour les ODD (dont Conférence de 2025 sur l'ODD 16, Forum politique de haut niveau, Conférence sur le financement du développement)	100.000	Mobiliser un soutien politique et financier en faveur de l'état de droit
Communication et information (dont mise à jour du site web et offre de contenus multilingues)	100.000	Mobiliser un soutien politique et financier en faveur de l'état de droit
Travail avec les organisations régionales	100.000	Mobiliser un soutien politique et financier en faveur de l'état de droit
Suivi et rapports institutionnels	180.000	Qualité, données et résultats
Publication et diffusion du Plan stratégique 2025-2028	25.000	Qualité, données et résultats
Total	1.800.000	

3.4 Activités institutionnelles

25. Les activités institutionnelles sont nécessaires au fonctionnement de l'Organisation. Elles sont réalisées en continu et ne sont pas limitées dans le temps. Les activités institutionnelles devraient atteindre le même niveau qu'en 2024.
26. Si ces activités sont menées par le siège, l'antenne et les bureaux de liaison de l'OIDD, elles bénéficient à l'ensemble de l'Organisation. En outre, elles comprennent notamment les efforts fournis pour veiller à ce que l'OIDD dispose de capacités techniques et administratives durables pour réaliser son mandat à travers le monde. Les coûts des activités institutionnelles incluent les éléments suivants : représentation de l'OIDD (non liée à des projets), gestion, plaidoyer, mobilisation des ressources, recherches et apprentissage, communication, relations externes, gestion des ressources humaines, services administratifs, soutien à la gouvernance, gestion financière, approvisionnement, TIC et administration juridique. Les fonds non dépensés prévus pour les activités institutionnelles sont reportés sur l'année suivante.

Tableau 4 : Activités institutionnelles 2025

Département	Activités institutionnelles proposées pour 2025
Bureau de la directrice générale (dont gestion organisationnelle, représentation, planification des stratégies et politiques, audit et conformité internes, fonds pour la conception des programmes, fonds institutionnels pour dépense imprévue)	436.000
Bureau de liaison avec l'ONU à Genève (dont plaidoyer, représentation, partenariats et questions de santé)	75.000
Bureau de liaison avec l'ONU à New York (dont plaidoyer, représentation et partenariats)	75.000
Département des programmes (dont plateforme de l'Initiative internationale pour l'aide et la transparence, plateforme d'apprentissage en ligne lié aux projets, conception des programmes)	77.000
Bureau de La Haye (dont compétences thématiques, partenariats et évaluations)	75.000
Recherches et apprentissage (dont production de synthèses et rapports de recherche, rédaction de contenus d'information sur l'égalité des genres, plaidoyer politique et formations)	150.000
Relations externes et partenariats (dont réunions de gouvernance, partenariats et prise de contact, mobilisation des ressources, communication)	266.000
Bureau du conseiller juridique (dont assistance juridique externe, négociation des accords de pays hôte)	70.000
Ressources humaines et services administratifs (dont recrutement et fonds de pension, soutien aux bureaux de pays, gestion de la sécurité au niveau mondial)	305.000
Services financiers et généraux (dont sécurité des infrastructures des TIC, gestion de la trésorerie, formations spécialisées)	121.000
Total	1.650.000

3.5 Frais de personnel

27. Les frais de personnel dans le Budget de fonctionnement 2024 ont été réduits de 3 % en raison de la baisse du financement non soumis à restriction. La hausse de ce financement en 2025 permet à l'OIDD de reprendre son investissement dans les personnes. Les frais de personnel s'élèvent à 11,2 millions d'euros, soit un écart de 9 % par rapport au budget approuvé de 2024.
28. Ces 11,2 millions d'euros couvrent les frais de personnel suivants :
- Le salaire de base et les avantages des employés de l'OIDD sous contrat à durée déterminée (CDD) (voir tableau 5), estimés à 7,8 millions d'euros.
 - Les honoraires des travailleurs indépendants (voir tableau 5) impliqués

dans les activités institutionnelles et administratives au siège, dans l'antenne et les bureaux de liaison, estimés à 2,8 millions d'euros.

- Une provision de 300 000 euros pour couvrir les éventuels frais liés à la révision de la grille des salaires.
 - Des frais généraux de personnel de 200 000 euros pour couvrir les congés parentaux, les indemnités de licenciement et les dépenses liées au recrutement.
 - Une provision pour imprévus liés au personnel des programmes, estimée à 100 000 euros. L'OIDD est une organisation qui gère des projets et fait appel à des travailleurs indépendants rémunérés directement grâce au budget alloué aux programmes. Comme toute organisation qui gère des projets, elle sait que dans certaines circonstances temporaires, ce budget peut ne pas couvrir la totalité de ces honoraires sur de courtes périodes. C'est pourquoi elle choisit de mettre de côté une somme modeste destinée aux imprévus, afin de pouvoir bénéficier des compétences de ces professionnels quoi qu'il arrive.
29. Le projet de budget comprend un taux de postes vacants de 12 % pour tenir compte du nombre attendu de postes à pourvoir en 2025 et de la rotation naturelle du personnel due aux démissions, aux fins de contrat, aux départs en retraite et à la réorganisation des effectifs.
30. Le tableau ci-dessus présente la répartition des postes rémunérés sur les frais de base par département, et la variation par rapport à 2024. Le Budget de fonctionnement 2025 inclut cinq nouveaux postes liés au développement économique inclusif et au renforcement de l'audit, de la supervision et de la conformité.

Tableau 5 : Employés sous contrat à durée déterminée et sous contrat de mission, rémunérés sur les frais de base, par département au siège, à La Haye, à Genève et à New York – Comparaison avec 2024

CDD par département	Total 2024	Total 2025	Variation
Bureau de la directrice générale	8	8	0
Genève	2	2	0
New York	2	2	0
Gestion des programmes	17	17	0
La Haye	4	5	1
Recherches et apprentissage	4	4	0
Relations externes et partenariats	6	7	1
Bureau du conseiller juridique	5	4	-1
Ressources humaines et services administratifs	15	15	0
Services financiers et généraux	14	14	0
Total CDD	77	78	1

Indépendants par département	Total 2024	Total 2025	Variation
Bureau de la directrice générale	5	6	1
Genève	1	1	0
New York	1	1	0
Gestion des programmes	6	7	1
La Haye	6	5	-1
Recherches et apprentissage	4	4	0
Relations externes et partenariats	9	8	-1
Bureau du conseiller juridique	1	3	2
Ressources humaines et services administratifs	4	5	1
Services financiers et généraux	5	6	1
Total indépendants	42	46	4

Total des employés	119	124	5
---------------------------	------------	------------	----------

31. Outre les postes présentés dans le tableau 5, l'OIDD collabore actuellement avec 279 indépendants payés grâce aux revenus soumis à restriction issus des programmes et travaillant au siège, dans l'antenne et dans les bureaux de pays. Le tableau 6 résume le nombre de ces employés par région.

Tableau 6 : Travailleurs indépendants rémunérés sur les revenus soumis à restriction issus des programmes par région, au 31 août 2024

Lieu	Total indépendants
Afrique	87
Asie	95
Europe de l'Est et Asie centrale	47
Europe*	29
Amérique latine et Caraïbes	9
Moyen-Orient et Afrique du Nord	12
Total	279

* Employés du siège et de l'antenne travaillant à temps plein sur des projets spécifiques financés sur les revenus soumis à restriction issus des programmes.

3.6 Frais de bureau

32. Les frais de bureau sont estimés à 2,1 millions d'euros, soit un écart de 12 % par rapport au budget approuvé de 2024. L'un des facteurs communs de cette hausse à travers les bureaux est l'impact de l'inflation sur l'eau, l'énergie et les services administratifs en 2024. Le tableau 7 ci-dessous présente les frais de bureau par lieu.

Tableau 7 : Frais de bureau 2025 par lieu

Bureau	Fonctions principales	Budget approuvé 2024	Projet budget 2025	Écart budget 2024
Rome	Siège	1.206.400	1.345.000	11%
La Haye	Compétences thématiques, partenariats et évaluations	341.800	398.000	16%
Genève	Plaidoyer, représentation, partenariats et questions de santé	79.300	88.000	11%
New York	Plaidoyer, représentation et partenariats	102.500	109.000	6%
Dépréciation	S.O.	120.000	160.000	33%
Total		1.850.000	2.100.000	14%

33. Le bureau de La Haye cherche actuellement à renouveler son bail et anticipe une hausse du loyer. Il subit lui aussi l'augmentation significative du coût de l'eau, de l'énergie et des services administratifs. Ces facteurs expliquent l'écart de 16 % par rapport à 2024.

34. Le bureau de Genève a récemment pris possession de locaux supplémentaires en réponse à ses activités croissantes, ce qui entraîne un léger écart de 11 % par rapport à 2024.
35. Le bureau de New York montre une variation de 6 % due à la hausse attendue du loyer.
36. La rénovation du siège augmentera la dépréciation une fois que les travaux auront commencé et que des dépenses seront réalisées. Ces travaux devraient commencer début 2025, le taux de dépréciation a donc été ajusté en conséquence.

4. BUDGET D'INVESTISSEMENT

37. Le tableau 8 résume les dépenses d'investissement proposées par l'OIDD pour 2025. L'Organisation anticipe un report sur 2025 du solde non dépensé des dépenses d'investissement prévues dans le budget approuvé de 2024, soit environ 1,2 million d'euros.

Tableau 8 : Projet de budget d'investissement pour 2025

Immobilisations	Budget approuvé	
	2024	Projet budget 2025
Technologies de l'information et de la communication	252.000	130.000
Meubles, installations et autres biens	40.000	40.000
Améliorations locatives	1.508.000	1.943.000
Provision pour imprévus	50.000	50.000
Total	1.850.000	2.163.000

38. L'OIDD continuera d'actualiser ses équipements liés aux TIC pour améliorer la fonctionnalité, la mobilité et les systèmes. Les changements tiennent compte des nouveaux locaux et des nouvelles méthodes de travail en interne et en externe. Cela comprend des ordinateurs portables et licences supplémentaires, ainsi que des améliorations apportées à la sécurité des TIC.
39. Les dépenses relatives aux meubles, aux installations et autres biens incluent le remplacement de vieux meubles de bureau et l'achat d'autres petits équipements de bureau.
40. Les améliorations locatives comprennent le montant des rénovations du siège de l'OIDD à Rome. La réalisation de ce projet prévu de longue date a été retardée, en partie à cause de la pandémie de COVID-19 et en raison des délais nécessaires pour négocier et signer un nouveau bail qui permet de rationaliser et d'acquérir des espaces pour l'Organisation, tout en assurant un partage équitable des coûts avec le propriétaire.

41. En 2023, l'OIDD a signé un nouveau bail pour son siège à Rome. Ce document rassemble plusieurs baux en cours en un seul bail unique, et étend la durée du bail à 18 ans, ce qui offre une certaine stabilité et prévisibilité.
42. Un long travail préparatoire a été lancée et les rénovations devraient commencer début 2025. Le coût de cette amélioration sera dévalué sur toute la durée du bail signé avec le propriétaire.

5. RÉSERVES

Tableau 9 : Comparaison entre les réserves réelles et les objectifs de réserves

	2023 Budget	2024 Budget
Réserves non soumises à restriction	9.968	11.768
Objectif de réserves		
50 % des dépenses liées au fonctionnement	7.060	6.900
Préfinancement	2.848	1.836
Objectif de réserves	9.908	8.736
Objectif d'excédent de réserves	60	3.032

43. Conformément à la Politique sur les réserves approuvée par la Commission permanente le 23 juillet 2019, le niveau minimum de réserves non soumises à restriction doit correspondre à six mois de dépenses de fonctionnement prévues, comprenant le budget consacré aux dépenses institutionnelles et les éventuelles sommes engagées pour préfinancer des projets pour les six mois suivants. Ce niveau est révisé tous les ans.

6. FONDS OPÉRATIONNEL

44. La résolution n° 2/2019 approuvée par l'Assemblée des Parties de l'OIDD prévoyait la création du Fonds opérationnel. Comme précisé dans la Politique sur les réserves de l'OIDD, ce fonds comprend le montant des revenus non soumis à restriction supérieur au niveau minimum requis de réserves non soumises à restriction alloué par la Commission permanente. Le Fonds opérationnel est géré par la directrice générale dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la croissance de l'Organisation.
45. La résolution n° 2/2019 autorise la Commission permanente à examiner et confirmer tout versement supplémentaire au Fonds opérationnel une fois par

an, à l'issue de l'audit annuel des états financiers. Le tableau 10 ci-dessous présente le solde du Fonds opérationnel au 31 août 2024.

46. Toute hausse du Fonds opérationnel sera calculée une fois que les résultats opérationnels finaux de 2024 seront confirmés.

Tableau 10 : Fonds opérationnel au 31 août 2024

Fonds opérationnel	En milliers d'euros
Solde de départ (01/01/2024)	3.821
Montant des dépenses au 31 août 2024	(423)
Montants engagés dans les projets :	
<i>Favoriser l'action des femmes et des filles en faveur de la justice climatique au travers de l'état de</i>	(94)
<i>Accroître la lutte contre la corruption dans la région Amérique latine et Caraïbes</i>	(214)
<i>Améliorer la gestion des ressources terrestres et naturelles</i>	(130)
Solde au 31 août 2024	2.960

7. FACTEURS POUVANT INFLUER SUR LES ESTIMATIONS

7.1 Revenus

47. L'OIDD a une base de donateurs assez restreinte, la majorité des financements soumis et non soumis à restriction provenant d'un petit nombre de donateurs. Cela engendre le risque d'une baisse soudaine de revenus si l'un de ces donateurs réduisait ou interrompait son soutien à l'OIDD. L'Organisation a renforcé ses capacités de mobilisation des ressources et discute actuellement avec de nouveaux donateurs potentiels en vue d'obtenir des fonds non soumis à restriction et issus des programmes.

7.2 Activités

48. La capacité de mise en œuvre de l'OIDD dépend de la stabilité et de la sécurité dans les pays où nous intervenons. Comme en 2024, l'Organisation surveillera la situation de près dans tous les pays où elle est présente et modifiera les plans pour ses programmes afin de limiter tout impact négatif.
49. L'OIDD travaille dans certains pays sans avoir conclu d'accord de pays hôte ou d'équivalent, ce qui limite ou empêche la reconnaissance de ses privilèges et immunités, et engendre des risques sécuritaires, bancaires et financiers, entre autres. L'OIDD a pour priorité de conclure des accords de pays hôte ou des accords comparables avec tous les pays où elle intervient.

7.3 Coûts fixes

50. Une partie des coûts de l'OIDD varie, ce qui reflète le caractère fluctuant de ses sources de revenus et la nature de son travail. Chaque année peut voir l'achèvement et la fermeture d'activités dans certains pays, et le lancement ou le développement d'activités dans d'autres. Cette agilité est essentielle pour permettre à l'OIDD de mener ses projets à bien et de limiter les risques financiers. Néanmoins, certains coûts sont fixes ou seulement variables à moyen terme.

7.4 Provisions pour imprévus

51. En raison du caractère imprévisible de ses revenus, l'OIDD prévoit dans son budget une somme destinée à couvrir les imprévus, afin de limiter l'impact des risques pouvant survenir durant l'année. En 2025, l'Organisation allouera 15 000 euros de provision pour imprévus liés aux projets (mais non aux employés), 100 000 euros de provisions pour imprévus liés aux activités institutionnelles, et 100 000 euros pour les coûts des programmes liés aux employés. Le montant total des provisions pour imprévus, qui s'élève à 215 000 euros, représente moins d'1 % du total du projet de Budget de fonctionnement de l'OIDD pour 2025.

/FIN